



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2024– Numéro 34 du 14 mai 2024

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DU CABINET

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle.....p 3

Arrêté N° 52-2024-04-00156 du 30 avril 2024 portant nomination d'un maire délégué honoraire

Arrêté N° 52-2024-04-00157 du 30 avril 2024 portant nomination d'un maire adjoint honoraire

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....p 5

Arrêté N° 52-2024-05-00061 du 13-05-2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

Arrêté N° 52-2024-05-00062 du 13-05-2024 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS DU SUD HAUTE-MARNE.....p 12

Décision n° 2024/11 portant délégation de signature à compter du 22 avril 2024

Décision n° 2024/13 portant délégation de signature à compter du 22 avril 2024

Décision n° 2024/14 portant délégation de signature à compter du 1^{er} mai 2024



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Cabinet

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 52-2024-04-00156 DU 30 avril 2024
portant nomination d'un maire délégué honoraire

La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Régine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

VU la demande du 6 février 2024 d'octroi de l'honorariat en qualité de maire délégué honoraire en faveur de Monsieur Claude THIÉBAUT, maire puis maire délégué de Meuvy, commune associée de Breuvannes en Bassigny ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Claude THIÉBAUT, ancien maire puis maire délégué de la commune associée de Meuvy (Breuvannes en Bassigny) est nommé maire délégué honoraire, afin de récompenser son dévouement et son sens du service public dont il a fait preuve dans les fonctions qui lui ont été confiées par ses concitoyens.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 30 avril 2024


Régine PAM



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du Cabinet

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE
LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ N° 52-2024-04-00157 DU 30 avril 2024
portant nomination d'un maire adjoint honoraire

La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Régine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

VU la demande du 6 février 2024 d'octroi de l'honorariat de maire adjoint honoraire en faveur de Monsieur Claude LARCHÉ qui a exercé les fonctions d'adjoint au maire de Breuvannes en Bassigny ;


SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Claude LARCHÉ, ancien adjoint au maire de la commune de Breuvannes en Bassigny est nommé maire adjoint honoraire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Chaumont, le 30 avril 2024


Régine PAM



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

ARRÊTÉ N°52-2024-05-00061 DU 13-05-2024

Portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

**Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Haute-Marne**

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du travail ;

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du tourisme ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Régine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interministériel du 4 août 2022 portant nomination de Madame Fabienne LOGEROT en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2021-03-00284 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00100 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Madame Fabienne LOGEROT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté n° 52-2024-03-00080 du 13 mars 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DDETSPP ci-après désignés, à l'effet de signer, tel que prévu aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-08-00100 du 21 août 2023, l'ensemble des actes d'administration et de gestion relevant des attributions et compétences de la direction.

La subdélégation s'exerce dans les conditions suivantes :

- M. Guillaume REISSIER, directeur adjoint, pour l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et de la compétence de la direction,

- Mme Emmanuelle RENAUD, directrice adjointe, pour l'ensemble des actes d'administration relevant des attributions et de la compétence de la direction,

- Mme Charlène LEGROS, attachée d'administration, référente des politiques sociales du logement, pour les actes relevant du service « solidarités »,

- Mme Manon BRASSEUR, agent contractuel de catégorie A, chargée de la délégation « aux droits des femmes et à l'égalité » pour les actes relevant de cette délégation,

- Mme Sylvie KONARSKI, attachée d'administration, chargée de la mission conseil médical et de la mission conseil de famille pour les actes relevant de ces missions,

- M. Ameer MAMMERI, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service « sécurité sanitaire de l'alimentation » pour les actes relevant de ce service,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ameer MAMMERI, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique WELFRINGER, cheffe technicienne, adjointe au chef du service « sécurité sanitaire de l'alimentation » pour les actes relevant de ce service,

- M. Eric LAMY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service « santé et protection animales et environnement », pour les actes relevant de ce service,

- Mme Hélène MARECHAU, inspectrice principale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe du service « concurrence, consommation et répression des fraudes » pour les actes relevant de ce service,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MARECHAU, délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle PERROT, inspectrice experte de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, adjointe à la cheffe du service « concurrence, consommation et répression des fraudes » pour les actes relevant de ce service,

- Mme Alexandra DUSSAUCY, directrice adjointe du travail, cheffe du service du système de l'inspection du travail pour les actes relevant de ce service,

- Mme Adeline PLANTEGENET, attachée principale d'administration, cheffe du service « entreprises et mutations économiques » pour les actes relevant de ce service.

- Mme Christine ROULET, attachée principale d'administration, cheffe du service « insertion, compétences, emploi » pour les actes relevant de ce service.

Article 2 : Les règles de signature du courrier relevant des domaines de compétence de la DDETSPP s'appliquent de fait et pareillement à tout autre support de communication, notamment aux courriers électroniques.

Article 3 : l'arrêté n° 52-2024-03-00080 du 13 mars 2024 relatif à la subdélégation de signature en matière d'administration générale de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne est abrogé.

Article 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 13 mai 2024

Pour la Préfète
et par délégation,
La directrice départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations


Fabienne LOGEROT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans le même délai de deux mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

ARRÊTÉ N°52-2024-05-00062 DU 13-05-2024

**Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État**

**Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations de la Haute-Marne**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Mme Régine PAM en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interministériel du 4 août 2022 portant nomination de Madame Fabienne LOGEROT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne,

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2021-03-00284 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 52-2023-12-00158 du 20 décembre 2023 portant délégation de signature à Madame Fabienne LOGEROT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État ;

VU l'arrêté n° 52-2024-03-00081 du 13 mars 2024 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : En application de l'arrêté préfectoral n° 52-2023-12-00158 du 20 décembre 2023 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume REISSIER, directeur adjoint, à l'effet de signer et valider dans Chorus Formulaires l'ensemble des pièces comptables relevant des attributions et de la compétence de la direction,

- Mme Emmanuelle RENAUD, directrice adjointe, à l'effet de signer et valider dans Chorus Formulaires l'ensemble des pièces comptables relevant des attributions et de la compétence de la direction,

Le pôle Inclusion, Insertion et Solidarités

- Mme Charlène LEGROS, attachée d'administration, référente des politiques sociales du logement, à l'effet de signer les actes relevant du service « solidarités » - BOP 104, 157, 177, 183, 303 et 304,

Le pôle Services vétérinaires

- M. Eric LAMY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service du service « santé et protection animales et environnement », à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 206, BOP 362, BOP 382.

- M. Ameer MAMMERI, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service « sécurité sanitaire de l'alimentation » à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 206.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ameer MAMMERI, délégation est donnée à Mme Frédérique WELFRINGER, cheffe technicienne, adjointe au chef du service « sécurité sanitaire de l'alimentation », à l'effet de signer les actes relevant de ce service - BOP 206.

Les actes d'exécution comptables et budgétaires :

- Mme Estelle VALTON, Mme Hélène CORRAZE, Mme Charlène LEGROS, Mme Sandra LACHENAL et Mme Juliette MAXE en qualité de saisisseurs Chorus Formulaires,

- Mme Charlène LEGROS , Mme Sandra LACHENAL et Mme Juliette MAXE pour les actes relevant des BOP 104, 135, 147, 157, 177, 183, 303 et 304 ; M. Eric LAMY, Mme Estelle VALTON et Mme Hélène CORRAZE pour les actes relevant du BOP 206, BOP 362, BOP 382 ; M. Aneur MAMMERI et Mme Frédérique WELFRINGER pour les actes relevant du BOP 206, en qualité de valideurs Chorus Formulaires,

- validation des demandes d'achat (DA) et des demandes de subvention (DS),
- validation des attestations de services faits.

- Mme Charlène LEGROS, Mme Sandra LACHENAL et Mme Juliette MAXE pour les actes de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature relevant des BOP 104, 135, 147, 157, 177, 183, 303 et 304 ; M. Eric LAMY, Mme Estelle VALTON et Mme Hélène CORRAZE pour les actes de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature relevant du BOP 206, du BOP 362 et du BOP 382 ; M. Aneur MAMMERI et Mme Frédérique WELFRINGER pour les actes de liquidation des recettes et dépenses de toute nature relevant du BOP 206.

Article 2 : l'arrêté n° 52-2024-03-00081 du 13 mars 2024 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne est abrogé.

Article 3 : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Marne, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chaumont, le 13 mai 2024

Pour la Préfète
et par délégation,
La directrice départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations



Fabienne LOGEROT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans le même délai de deux mois à compter de sa publication.



Établissements Publics Hospitaliers du Sud Haute-Marne

Décision n° 2024/11

portant délégation de signature à compter du 22 avril 2024

Le Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains.

Vu le Code de la Santé Publique définissant en particulier les dispositions applicables aux Établissements Publics de Santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article D 6143-33,

Vu la convention de direction commune du 1er juillet 2018 entre les Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est n° 2023-4812 du 03/10/2023, portant désignation à compter du 1^{er} octobre 2023 de Monsieur Freddy SERVEAUX comme directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne – Les – Bains,

Vu la nomination de Madame Ophélie PILLARD, en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière au centre hospitalier de Chaumont,

Décide

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier HUARD, Directeur Délégué du centre hospitalier de Chaumont, une délégation de signature est donnée à Madame Ophélie PILLARD, Attachée d'Administration, aux fins de signer tous les documents, décisions, courriers et notes de service ou d'information relevant de la Direction Affaires Médicales des centres hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-Les-Bains.

Article 3 : Madame Ophélie PILLARD s'engage à utiliser la délégation de signature qui lui est consentie dans le respect de la réglementation. Elle rend compte de sa gestion à la demande du Directeur par intérim et à chaque fois que nécessaire.

Fait à Chaumont, le 22 avril 2024

Pour acceptation,
le délégataire

Ophélie PILLARD



Le Directeur par-intérim

Freddy SERVEAUX



Établissements Publics Hospitaliers du Sud Haute-Maine

Décision n° 2024/13

portant délégation de signature à compter du 22 avril 2024

Le Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu le Code de la Santé Publique définissant en particulier les dispositions applicables aux Établissements Publics de Santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article D 6143-33,

Vu la convention de direction commune du 1er juillet 2018 entre les Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est n° 2023-4812 du 03/10/2023, portant désignation à compter du 1^{er} octobre 2023 de Monsieur Freddy SERVEAUX comme directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu l'arrêté du CNG du 05/02/2024 portant affectation de Monsieur Xavier HUARD, en qualité de Directeur Adjoint au CHU de Dijon, aux centres hospitaliers d'Auxonne, d'Is-sur-Tille et à l'Ehpad de Mirebeau-sur-Bèze,

Vu la décision du Directeur du CHU de Dijon du 04/03/2024 portant affectation de Monsieur Xavier HUARD en qualité de directeur délégué du centre hospitalier de Chaumont,

Décide

Article 1 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Xavier HUARD, Directeur délégué du centre hospitalier de Chaumont, chargé des Affaires Médicales et Générales, des Relations avec les usagers et de la Communication des centres hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne-Les-Bains, aux fins de signer tous les documents, décisions, courriers et notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement du secteur d'activité dont il a la charge pour les 3 établissements.

Article 2 : Monsieur Xavier HUARD, s'engage à utiliser la délégation de signature qui lui est consentie dans le respect de la réglementation. Il rend compte de sa gestion à la demande du directeur par intérim et à chaque fois que nécessaire.

Fait à Chaumont, le 22 avril 2024

Pour acceptation,
le délégataire

Xavier HUARD



Le Directeur-par-intérim

Freddy SERVEAUX



Établissements Publics Hospitaliers du Sud Haute-Marne

Décision n° 2024/14

portant délégation de signature à compter du 1^{er} mai 2024

Le Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu le Code de la Santé Publique définissant en particulier les dispositions applicables aux Établissements Publics de Santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article D 6143-33,

Vu la convention de direction commune du 1er juillet 2018 entre les Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est n° 2023-4812 du 03/10/2023, portant désignation à compter du 1^{er} octobre 2023 de Monsieur Freddy SERVEAUX comme directeur par intérim des Centres Hospitaliers de Chaumont, Langres et Bourbonne - Les - Bains,

Vu l'arrêté du CNG du 28/04/2017 portant affectation de Monsieur Didier RICHARD, en qualité de Directeur stagiaire au CHU de Dijon,

Vu la décision du Directeur du CHU de Dijon du 22/04/2024 portant affectation de Monsieur Didier RICHARD en qualité de directeur délégué du centre hospitalier de Langres,

Décide

Article 1 : Une délégation générale de signature est donnée à Monsieur Didier RICHARD, Directeur délégué du centre hospitalier de Langres, aux fins de signer tous les documents, décisions, courriers et notes de service ou d'information nécessaires au bon fonctionnement du secteur d'activité dont il a la charge.

Dans le cadre de ses attributions, Monsieur Didier RICHARD est chargée d'une responsabilité hiérarchique et d'encadrement sur l'ensemble des personnels du centre hospitalier de Langres et des personnels relevant de sa Direction.

Article 2 : Une délégation générale de signature est donnée à Monsieur Didier RICHARD, dans le cadre des gardes de Direction.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy SERVEAUX, Directeur par intérim, Monsieur Didier RICHARD bénéficie d'une délégation pour ordonnancer les dépenses, liquider les recettes et prescrire le recouvrement des produits, dans la limite des autorisations budgétaires pour l'ensemble des établissements du Sud Haute-Marne. A ce titre, il assure les fonctions d'ordonnateur suppléant.

Article 4 : Monsieur Didier RICHARD s'engage à utiliser la délégation de signature qui lui est consentie dans le respect de la réglementation. Il rend compte de sa gestion à la demande du directeur par intérim et à chaque fois que nécessaire.

Fait à Langres, le 1^{er} mai 2024

Pour acceptation,
le délégataire

Didier RICHARD



Le Directeur par intérim

Fredy SERVEAUX

**DIDIER
RICHARD** Signature numérique
de DIDIER RICHARD
Date : 2024.05.05
07:34:36 +02'00'